

Dans le cas des problèmes de santé, nous mettons constamment à jour les documents résumant la documentation scientifique sur un sujet donné. Cette documentation devrait être mise à la disposition des députés quand ils étudieront le projet de loi afin que l'étude soit plus approfondie et que les gens soient en pleine possession du projet exact du gouvernement. Je pense que c'est la meilleure façon d'avoir tous les outils de travail en main au même moment.

[Traduction]

M. Wenman: Si le ministre était au courant qu'il existe de nouvelles données, elle ne permettrait sûrement pas la présentation d'une nouvelle mesure législative.

* * *

LE CODE CRIMINEL

L'INCLUPATION POUR IMPORTATION DE CANNABIS

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Justice. Son ministre vient d'abandonner les principes directeurs voulant qu'on inculpe d'importation quiconque introduit 20 kilos de cannabis, soit au moins l'équivalent de 80,000 joints de marijuana. Sûrement, quiconque apporte 80,000 joints ou plus au pays fait de l'importation et doit être inculpé en conséquence.

Reconnaissant les dangers ici en cause pour la santé, et du fait qu'en n'observant plus le principe directeur on abroge de facto la peine de sept ans d'emprisonnement, le ministre, en consultation avec ses collègues, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le solliciteur général, réexaminent-ils les principes directeurs ainsi que l'opportunité de présenter une nouvelle mesure législative avant de discuter plus avant des dangers en cause?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, cette politique de directives données au procureur de la Couronne dans les cas de la marijuana est établie depuis plusieurs années, et la discrétion utilisée par le procureur général a été également utilisée par mon prédécesseur il y a deux ans, et par mes autres prédécesseurs, de façon à pouvoir régler le problème d'une façon satisfaisante. Je ne crois pas qu'à ce moment-ci il serait approprié de changer ces directives, mais je vais prendre la suggestion de l'honorable député en considération.

* * *

[Traduction]

LA SÉCURITÉ NATIONALE

L'EXAMEN DES DOCUMENTS DE LA COMMISSION TASCHEREAU-KELLOCK

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil privé en l'absence du solliciteur général.

Le solliciteur général a déclaré à la Chambre le 28 mai dernier qu'il avait obtenu le rapport provisoire de M. Brans-

Questions orales

combe au sujet de la publication possible des documents Tashereau portant sur la sécurité nationale. Il a également ajouté que M. Branscombe terminerait son étude sous peu et que le gouvernement ferait connaître sa position bientôt. Étant donné que M. Branscombe a apparemment terminé son travail, le ministre est-il en mesure de dire à la Chambre quelle est la situation à l'heure actuelle? La position du gouvernement sera-t-elle divulguée maintenant ou quand le sera-t-elle?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je n'ai pas été avisé que M. Branscombe ait remis son rapport. Le député dit «apparemment»; rien n'indique qu'il en soit ainsi. Je peux m'enquérir auprès du solliciteur général, mais je peux confirmer au député que M. Branscombe ne m'a pas encore remis son rapport.

LA DIVULGATION DU RAPPORT

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Je suis quelque peu étonné que le président du Conseil privé ne sache apparemment pas ce qui se passe dans son bureau, car on m'a assuré que le rapport était terminé.

A titre de question supplémentaire, je demanderai au ministre si un des problèmes que le gouvernement doit régler en divulguant le rapport ou en prenant une décision est que certains noms peuvent susciter des embarras et qu'il cherche naturellement une méthode qu'il pourrait utiliser pour publier le rapport à l'aide de pseudonymes afin de protéger les droits de certaines personnes qui y sont mentionnées.

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, si on m'avait fait un rapport, je le saurais. Je ne veux pas ici spéculer, et je ne suis pas ici pour alimenter le journal de potins du député. Cependant je vais vérifier les faits avec le solliciteur général, et quand ce dernier me confirmera qu'il a reçu le rapport, il sera en mesure de donner suite aux questions du député.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES INDIENNES

LES INSTALLATIONS SANITAIRES A PAINT HILLS (QUÉBEC)—LES CRÉDITS FÉDÉRAUX DISPONIBLES POUR LA COMMUNAUTÉ CRIE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Nos concitoyens se préoccupent beaucoup des conditions sanitaires terribles dans lesquelles les Cris de la Baie-James habitent et ils voient d'un mauvais œil le fait que le gouvernement ne respecte pas ses obligations. Le ministère en cause a dit avoir fait le nécessaire pour remédier à la contamination de l'eau à Paint Hills, contamination décelée depuis janvier. Toutefois, la Société de logement des Cris a dû emprunter de l'argent pour créer un programme d'urgence à Paint Hills et n'a reçu aucun appui financier du ministère. Or, nous savons tous que cette entreprise ne peut être réalisée sans moyens financiers.